

porter sur la surface foetale du placenta ou sur la surface maternelle.

La syphilis de la surface maternelle du placenta peut causer la mort du foetus et l'avortement : en amenant un épaissement plus ou moins étendu de cette partie du placenta en produisant secondairement la compression, puis l'atrophie des villosités. Il faut donc faire une part peut être très grande aux lésions du placenta et des membranes.

Il faut donc admettre que les lésions syphilitiques du placenta jouent un rôle considérable dans la production de l'avortement syphilitique.

DE L'INFLUENCE DE LA SYPHILIS PATERNELLE SUR LA GROSSESSE ET LE PRODUIT DE CONCEPTION

Le père exerce-t-il une influence directe sur le produit de la conception, autrement dit le père syphilitique peut-il transmettre la syphilis au foetus sans contaminer la mère ?

Cette question a fait l'objet de mainte controverse ; tandis que les anciens syphiligraphes attribuaient à l'influence paternelle une part prépondérante et souvent même exclusive dans la transmission héréditaire de la syphilis, opinion évidemment empreinte d'exagération, d'autres auteurs plus modernes mais tout aussi exclusifs refusaient au père toute influence dans l'hérédité de la syphilis. Aujourd'hui l'opinion qui a prévalu est ce qu'on pourrait appeler l'opinion du juste milieu ; en effet, tout en constatant que l'influence paternelle est loin d'être aussi fréquente que celle de la mère, tous les auteurs l'admettent.

Froenkel admet que le virus syphilitique du père peut agir directement sur l'œuf au moyen du sperme et que dans ce cas la mère peut rester saine. La syphilis du père a une action incontestable sur la grossesse, car, comme le fait remarquer judicieusement Bourreau, nombreux sont les faits dans lesquels le père étant syphilitique au moment de son mariage, la femme a un premier avortement ovulaire puis un avortement embryonnaire. Le père consulte alors, on lui donne le traitement mercuriel, la femme a un accouchement prématuré ; il continue son traitement et la femme accouche à terme. D'autres cas non moins démonstratifs sont ceux où la mère ayant eu des enfants bien portants et à terme d'un premier mari a des avortements successifs dans le cours d'un second mariage et où un traitement spécifique suivi par le père a suffi pour rendre possible la naissance à terme d'un enfant sain. Fournier dit : l'enfant né d'un père syphilitique et d'une mère saine est exposé par le fait de la syphilis paternelle à mourir avant terme. Sur 43 unions où le père seul était syphilitique et qui fournirent 105 enfants, Kas-